

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-044

SEANCE du 25 mai 2023

Convoqué le 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq du mois de mai, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire en Salle de réunion Prélongis (4 allée des Mélèzes – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 09

Résultat du vote :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mmes CHABRAND Gisèle, CHOSSAT Martine, ROUX Chantal,
MM. BONNAFFOUX Sébastien, LAGIER Robert, MEGARNI Stéphane,
MEYSSIREL Bernard, NOEL Hervé, VOLLAIRE Pierre

Absents : MM. LAURENS Ludovic, MEYSSIREL Cédric

Pouvoirs : Mme BOU Suzanne à Mme CHABRAND Gisèle, Mme FORME
Sonia à M. LAGIER Robert, M. AUBERT Sébastien à M. BONNAFFOUX
Sébastien, M. CEAS Benoît à NOEL Hervé

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-ALPES :
ENVELOPPE CANTONALE – LAME DE DENEIGEMENT**

Considérant le besoin d'acquisition d'une lame triaxiale pour équiper un engin de déneigement JCB, afin d'améliorer l'efficacité et la qualité des interventions de déneigement réalisées en régie par les services techniques communaux,

Vu le devis établi pour l'acquisition d'une lame triaxiale, d'un montant de 24 067 € HT,

Considérant que cette acquisition n'entre pas dans une des 6 thématiques prioritaires en vertu de la compétence de solidarité territoriale confirmée par la loi NOTRe, et qu'à ce titre elle est susceptible de faire l'objet d'une subvention au titre de l'enveloppe cantonale d'investissement,

Vu le plan de financement ci-dessous pour l'acquisition d'une lame triaxiale :

Financier	Montant HT (€)	Pourcentage
Conseil Départemental des Hautes-Alpes Enveloppe cantonale d'investissement	12 033,50 €	50%
Commune des Orres	12 033,50 €	50%
TOTAL	24 067,00 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'acquisition d'une lame triaxiale tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention « Enveloppe cantonale d'investissement » auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif (dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat).*